

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.1059
14 mars 2007

FRANÇAIS

COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA MILLE CINQUANTE-NEUVIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mercredi 14 mars 2007, à 15 h 20

Président: M. Juan Antonio MARCH (Espagne)

Le PRÉSIDENT (parle en anglais): Je déclare ouverte la 1059^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Nous poursuivons aujourd'hui une série de séances plénières au cours desquelles la Conférence accueillera les distingués orateurs qui ont répondu à notre invitation à prendre la parole, à savoir la Ministre nigériane des affaires étrangères, Son Excellence M^{me} Joy Ogwu, et le Vice-Ministre des affaires étrangères et du commerce de la République de Corée, Son Excellence M. Cho Jung-pyo. J'ai aussi sur ma liste des orateurs pour aujourd'hui Son Excellence l'Ambassadeur Mohammed Loulichki du Maroc et M^{me} Tehmina Janjua, qui fera une déclaration au nom des membres du Groupe des 21.

Je voudrais maintenant souhaiter chaleureusement la bienvenue au premier orateur pour aujourd'hui, Son Excellence M^{me} Joy Ogwu, Ministre nigériane des affaires étrangères. M^{me} Ogwu a beaucoup contribué à la cause du désarmement et de la non-prolifération. Par suite des succès qu'elle a obtenus dans ce domaine, elle a été nommée à la présidence du Conseil consultatif du Secrétaire général pour les questions de désarmement. Je lui donne maintenant la parole.

M^{me} OGWU (Nigéria) (parle en anglais): C'est un peu comme un retour pour moi aujourd'hui. En juin de l'année dernière, nous étions ici pour entendre l'ex-Secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan, pour la première fois depuis longtemps me semble-t-il. Je suis donc heureuse d'être ici à nouveau.

Monsieur le Président, je suis particulièrement heureuse de vous voir présider nos débats. Au nom de la délégation nigériane, je vous félicite de votre accession à ce poste. Nous nous réunissons ici à un moment de grand découragement face à la paralysie qui frappe depuis dix ans cette instance très importante et qui lui a fait perdre toute vitalité. Aussi désolante que la situation puisse paraître, le Nigéria, comme beaucoup d'autres pays représentés ici, espère fortement qu'avec un dosage adéquat de volonté et d'engagement politiques la Conférence aura une chance réelle de progresser un tant soit peu dans l'exécution de son mandat.

Le Nigéria attache une grande importance à la Conférence du désarmement et considère qu'elle joue un rôle essentiel en permettant à la communauté internationale de faire face à toute une gamme de problèmes de sécurité aux multiples facettes dans un monde de plus en plus incertain et dangereux. Cette position repose sur la conviction que la sécurité internationale est indivisible et qu'il vaut donc mieux traiter cette question à l'échelle multilatérale. En tant que seule instance multilatérale de négociation sur le désarmement, la Conférence est la mieux placée pour jouer un rôle de premier plan dans le cadre des efforts visant à créer un ordre mondial de sécurité qui profiterait à toute l'humanité, aux forts comme aux faibles.

Le désarmement et la non-prolifération des armes de destruction massive sont des questions d'une importance essentielle pour le Nigéria. Ils sont fondamentaux pour la prévention des conflits. En tant que pays en développement, le Nigéria reconnaît la relation de cause à effet entre, d'une part, le désarmement et la maîtrise des armements et, d'autre part, le développement durable, y compris la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Le Nigéria joue un rôle dans le cadre des initiatives visant à prévenir les conflits et à consolider la paix, mais la paralysie qui frappe la Conférence reste vivement préoccupante et il faut y remédier. Dans le cadre de la Conférence, le Nigéria continuera d'appuyer les idées et les propositions qui permettront à cette instance de parvenir à un consensus sur un programme de travail et d'engager des négociations de fond sur les questions critiques dont elle est saisie.

Il est impératif que la Conférence élabore un programme de travail détaillé, équilibré et juste en tenant compte des préoccupations en matière de sécurité de tous les groupes et de tous les pays. Puisqu'un objectif majeur de la Conférence est de créer un ordre de sécurité stable à l'échelle internationale, il est important que nous arrêtions un programme de travail visant à promouvoir un cadre complet de sécurité collective pour tous. Comme nous le savons tous, l'ordre de sécurité qui fonctionne le mieux est celui qui résulte de compromis et non d'une approche à somme nulle dans le cadre de laquelle le gagnant rafle tout.

Aujourd'hui, les travaux de la Conférence sont dans l'impasse essentiellement faute de volonté politique forte de la part de certains États membres. On note aussi un manque notable d'appréciation des préoccupations en matière de sécurité des divers groupes et nations. Le processus de rapprochement des priorités nationales concurrentes ne signifie pas du tout que la Conférence devrait viser le plus petit commun dénominateur; il n'impose pas non plus que certains membres renoncent à leurs efforts tandis que d'autres célèbreraient une victoire totale. Ce processus doit au contraire mettre en jeu des compromis, une compréhension mutuelle et surtout une volonté d'adapter des positions nationales en fonction des intérêts collectifs. Selon nous, le bien collectif consiste pour la Conférence à poser les pierres d'une architecture mondiale de sécurité garantissant et renforçant la sécurité et la sûreté de toute l'humanité, y compris celles des futures générations. C'est pourquoi le Nigéria souhaiterait encourager les distingués membres des délégations à ne pas se considérer comme de simples représentants de gouvernements nationaux, mais aussi – ceci est crucial et important – comme des participants aux efforts mondiaux de renforcement de la sécurité.

Le Nigéria considère que l'élimination totale des armes nucléaires offre l'une des garanties les plus efficaces et les plus crédibles contre l'emploi ou la menace de ces armes. Nous sommes conscients qu'il est difficile d'atteindre cet objectif, au moins à court terme. Mais, alors que le monde attend anxieusement le jour où les armes nucléaires seront éliminées, nous saluons tous les efforts unilatéraux et bilatéraux visant cet objectif et nous appelons les États dotés d'armes nucléaires à faire beaucoup plus pour abaisser le seuil d'une utilisation possible de ces armes. L'entrée en vigueur rapide du TICE est un premier pas nécessaire pour s'attaquer à la prolifération tant verticale qu'horizontale. Nous appelons tous les pays visés à l'annexe 2 à ratifier le traité pour permettre son entrée en vigueur. En attendant, le moratoire existant sur les essais d'armes nucléaires ou les explosions de tout autre dispositif nucléaire devrait être maintenu.

Le Nigéria réaffirme son appui au concept des zones internationalement reconnues comme exemptes d'armes nucléaires qui ont été établies sur la base d'arrangements librement négociés par les États des régions concernées. Témoignant de son attachement à la dénucléarisation de l'Afrique, le Nigéria a lancé une proposition à la fois au niveau de l'Union africaine et à celui de l'Assemblée générale des Nations Unies pour demander aux États qui n'ont pas encore signé

ou ratifié le Traité de Pelindaba faisant de l'Afrique une zone exempte d'armes nucléaires ou ses protocoles de le faire pour qu'il puisse entrer en vigueur. Nous invitons instamment les États concernés à appliquer les décisions à la fois du Conseil et de l'Assemblée générale ou à s'y conformer selon qu'il y a lieu.

Le Nigéria reconnaît tout à fait que la première mesure logique et rationnelle pour traiter des questions de désarmement et de non-prolifération nucléaires consiste à négocier un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Cependant, il considère que la négociation d'un traité excluant les stocks existants ne convient pas et ne va pas dans le sens voulu parce qu'elle ne fait que légitimer le statu quo sans répondre aux craintes fondamentales de nombreux pays. Il estime qu'une approche complète et non discriminatoire d'un tel traité, prenant en compte la question des stocks existants et les vérifications qui s'imposent, renforcerait les régimes à la fois de désarmement et de non-prolifération.

Les pays qui ont renoncé à l'option nucléaire et accepté d'appliquer effectivement le régime de non-prolifération méritent une récompense sous forme de garanties négatives de sécurité. Des garanties négatives de sécurité effectives sont à la fois raisonnables et pragmatiques puisque la non-prolifération nucléaire ne peut être durable que si les États non dotés d'armes nucléaires ont la garantie, par le biais d'un instrument juridiquement contraignant, que leur indépendance, leur intégrité territoriale, leur sécurité et leurs valeurs sont pleinement et effectivement protégées contre la menace ou l'emploi d'armes nucléaires.

Dénier de telles garanties aux États revient à encourager une prolifération clandestine. De fait, des pays qui, comme le mien, ont renoncé à l'option des armes nucléaires, ont signé et ratifié tous les traités concernant le domaine nucléaire et ont soumis leurs activités nucléaires pacifiques aux garanties et à la surveillance de l'AIEA considèrent comme une trahison le fait que certains États continuent à répugner d'accepter ne serait-ce que l'idée d'une garantie négative de sécurité. L'expérience a montré que, lorsque nous ne concentrons pas notre attention sur ce que les autres perçoivent comme une menace ou comme un danger, non seulement nous créons des dissensions et une méfiance, mais nous créons aussi des conditions qui encouragent d'autres États à rechercher d'autres solutions pour assurer leur propre préservation.

Je voudrais maintenant aborder la question des armes légères dont l'emploi fait d'énormes ravages dans la plupart des régions du monde, tout particulièrement dans les zones de conflit en Afrique, notamment dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest. Dans cette sous-région, la prolifération illicite des armes légères a alimenté les conflits et porté atteinte aux efforts que nous faisons assidûment pour créer la base d'une paix, d'une sécurité et d'une stabilité durables. Face à ce problème, les États membres de la CEDEAO ont établi un moratoire sur l'importation et l'exportation de ces armes. Ce moratoire a maintenant été transformé, comme vous le savez tous, en une convention qui fera date. Adoptée en juin de l'année dernière, cette convention interdit les transferts d'armes légères en provenance ou à destination de la sous-région ou leur transit par la sous-région. Elle impose une interdiction du transfert de ces armes aux acteurs non étatiques. De fait, les États membres de la CEDEAO n'ont droit à ces armes qu'à des fins légitimes de défense nationale et de sécurité intérieure ou de participation à des efforts de maintien de la paix.

(M^{me} Ogwu, Nigéria)

Nous appelons donc la communauté internationale, notamment les fabricants d'armes légères, ainsi que les entreprises de courtage, à respecter la Convention de la CEDEAO. Nous invitons les autres organisations régionales et les États Membres de l'ONU à suivre l'exemple de la CEDEAO pour faire face à la menace du trafic illicite d'armes légères.

Vous vous souvenez que dans le discours qu'il a prononcé devant l'Assemblée générale le 25 septembre 2006, le Président de la République fédérale du Nigéria, le Chef Olusegun Obasanjo, a appelé à la conclusion d'un traité complet et juridiquement contraignant sur le commerce mondial des armes. Un tel traité est devenu nécessaire pour établir une norme internationale commune sur les transferts d'armes et pour réglementer le commerce international des armes de manière à empêcher leur détournement vers des utilisateurs finals non autorisés. Nous nous félicitons bien évidemment de l'adoption par l'Assemblée générale, le 6 décembre 2006, de la résolution 61/89, appelant à l'établissement d'un tel traité. Nous ne considérons cependant pas cette résolution comme une fin en soi. Nous devons en fait, en tant que parties prenantes dans la communauté internationale, nous engager à mettre en marche les processus et les mécanismes administratifs nécessaires susceptibles de faciliter la négociation du traité proposé. Dans ce contexte, je tiens à affirmer que le Nigéria est prêt à œuvrer avec zèle avec les autres membres de cette instance qui sont dans le même état d'esprit de manière à assurer la négociation rapide d'un traité juridiquement contraignant sur le commerce mondial des armes.

Le PRÉSIDENT (parle en anglais): Je vous remercie vivement, Madame la Ministre, au nom de la Conférence du désarmement. Je voudrais vous remercier pour cette déclaration importante ainsi que pour les mots que vous avez adressés à cette instance pour que les débats et négociations sur de nouveaux sujets débouchent sur de nouveaux résultats, ainsi que pour l'importance que vous accordez à cette instance et pour votre visite, extrêmement appréciée par chacun de nous.

Je vais maintenant suspendre la séance pendant trois minutes afin que le Secrétaire général de la Conférence et moi-même puissions raccompagner la Ministre nigériane des affaires étrangères.

La séance est suspendue à 15 h 40; elle est reprise à 15 h 45.

Le PRÉSIDENT (parle en anglais): Nous reprenons la 1059^e séance plénière de la Conférence.

Je voudrais maintenant, au nom de la Conférence et en mon nom propre, souhaiter très chaleureusement la bienvenue à l'orateur suivant, Son Excellence M. Cho Jung-pyo, Vice-Ministre des affaires étrangères et du commerce de la République de Corée.

M. CHO (République de Corée) (parle en anglais): C'est pour moi un grand honneur et un grand plaisir de prendre la parole devant la Conférence du désarmement, l'organe central de négociations multilatérales ayant pour objectif d'établir la paix par le biais du désarmement. Des traités qui font date, tels que le TNP, la Convention sur les armes biologiques, la Convention sur les armes chimiques et le TICE, ont tous été élaborés dans cette salle historique où le dévouement, la persévérance et l'esprit de conciliation sont associés pour une noble cause: assurer la sécurité collective de l'humanité.

(M. Cho, République de Corée)

En tant qu'ardente partisane des efforts multilatéraux visant le désarmement et la non-prolifération et que membre du groupe des six Présidents de 2006 qui a pris l'initiative de revitaliser la Conférence du désarmement, la République de Corée constate avec satisfaction que l'esprit et la plate-forme de 2006 existent encore en 2007. Nous souhaitons vivement que la Conférence progresse sensiblement grâce aux efforts communs de tous les États membres représentés ici.

Depuis l'échec de la septième Conférence d'examen du TNP et du Sommet mondial de 2005, on a de plus en plus critiqué le fait que le processus multilatéral de désarmement ne fonctionnait plus guère. La Conférence a souvent été vue comme une instance qui ne peut rien faire, engluée dans des argumentations et perdue dans des problèmes de traduction.

Malgré ces échecs, nous avons observé à Genève l'année dernière des progrès notables à la fois à la troisième Conférence d'examen de la Convention sur certaines armes classiques et à la sixième Conférence d'examen de la Convention sur les armes biologiques. La poursuite des débats structurés et ciblés qui avaient commencé l'année dernière est également encourageante. Nous ne devrions pas ménager nos efforts pour conserver cette impulsion. Je suis impatient de voir la Conférence se remettre au travail pour mener à bien sa mission exceptionnelle.

Comme le nouveau cycle d'examen du TNP commence cette année, nous nous intéressons de près au processus avec des espoirs prudents. J'espère que le Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP prendra un nouveau départ et que nos activités à la Conférence donneront un nouvel élan à la fois pour la prochaine session du Comité préparatoire prévue à Vienne et pour l'ensemble du processus d'examen.

Pour ce qui est des questions fondamentales, mon gouvernement appuie vigoureusement le lancement immédiat de négociations relatives à un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Je pense que ce traité se prête maintenant à des négociations. Ce traité peut être un élément essentiel pour le désarmement et la non-prolifération nucléaires compte tenu du retard dans l'entrée en vigueur du TICE. En outre, les négociations de ce traité renforceraient la confiance mutuelle et permettraient de réaffirmer notre attachement au désarmement multilatéral. À cet égard, nous accueillons avec satisfaction la proposition présentée l'année dernière par les États-Unis sur ce traité et nous espérons qu'elle constituera une bonne base pour engager des négociations.

En ce qui concerne le désarmement nucléaire, les débats structurés ont montré que la transparence, l'irréversibilité et la possibilité de vérification devraient en être les principes directeurs. Tout en utilisant une approche pragmatique, réaliste et progressive, nous devons examiner toute une gamme de questions telles que la doctrine et la politique nucléaires, le statut opérationnel, la réduction et la vérification. Mon gouvernement appuie le concept de garanties négatives de sécurité en tant que moyen pratique de réduire le sentiment d'insécurité parmi les États non dotés d'armes nucléaires. Je pense que les États dotés de telles armes devraient donner des garanties de sécurité crédibles aux États qui n'en sont pas dotés et qui s'acquittent scrupuleusement de leurs obligations au titre du TNP et des garanties.

(M. Cho, République de Corée)

La République de Corée, figurant parmi les pays qui réalisent activement un programme spatial à des fins pacifiques, considère la sécurité dans l'espace, y compris en ce qui concerne la prévention d'une course aux armements dans ce milieu et le fait de prendre délibérément pour cibles des objets spatiaux, comme une question très importante pour la Conférence.

Nous espérons que la tenue d'intenses consultations au titre de ce point de l'ordre du jour, lors des séances tant formelles qu'informelles, contribuera à faire mieux comprendre et préciser les divers aspects de la question.

Nous devons examiner toutes les questions qui préoccupent les membres, mais il est impératif d'examiner celles pour lesquelles les conditions ont suffisamment évolué pour rendre rapidement possibles des travaux de fond. Dans un esprit de coopération, nous devrions tous faire preuve de volonté politique et de souplesse pour permettre à la Conférence de faire son travail.

Je voudrais profiter de l'occasion pour vous faire part des faits nouveaux et des perspectives en ce qui concerne la question nucléaire en République populaire démocratique de Corée. La déclaration commune issue des pourparlers à six en septembre 2005 et les mesures initiales qui ont été adoptées le mois dernier pour la mettre en œuvre sont des pas importants sur la voie de la dénucléarisation de la péninsule coréenne.

Les pourparlers à six sont maintenant passés de la phase «mot pour mot» à la phase «mesure pour mesure». L'accord actuel présente un certain nombre de mérites. Premièrement, son caractère multilatéral lui donne un caractère plus officiel et un pouvoir plus contraignant. Deuxièmement, en passant de l'engagement pris par Pyongyang de renoncer à l'option nucléaire à des mesures de fond, l'accord du 13 février jette les bases nécessaires pour mettre fin à toute nouvelle production de matières nucléaires par la République populaire démocratique de Corée. Troisièmement, en intégrant une approche fondée sur les résultats et un calendrier de mise en œuvre, on peut accélérer le processus de dénucléarisation de la République populaire démocratique de Corée.

Ce qu'il nous faut maintenant, c'est un processus complet et à plusieurs niveaux qui couvre les aspects politiques, sécuritaires et économiques pour amener la République populaire démocratique de Corée à renoncer à ses armes et programmes nucléaires. À cette fin, nous prévoyons de gérer les relations intercoréennes de manière stratégique afin que les efforts visant à régler la question nucléaire nord-coréenne puissent renforcer le dialogue et la coopération intercoréens et vice versa.

Permettez-moi de parler plus en détail des résultats souhaitables à attendre du succès des pourparlers à six. Premièrement, nous pouvons empêcher la prolifération nucléaire dans l'Asie du Nord-Est et renforcer ainsi la paix et la sécurité dans cette région. Deuxièmement, les pourparlers auront un effet positif direct sur la création d'un régime de paix dans la péninsule coréenne et pourraient évoluer en une nouvelle forme de coopération multilatérale pour la sécurité dans la région. Troisièmement, nous pensons que la formule de coopération et de dialogue utilisée lors des pourparlers peut être reprise dans d'autres régions et renforcer le régime mondial de non-prolifération qui fait actuellement face à de graves difficultés.

(M. Cho, République de Corée)

Enfin, lorsque le mécanisme des pourparlers à six aura permis la dénucléarisation et l'établissement d'un solide cadre de coopération, il constituera une bonne base pour créer un régime multilatéral de sécurité dans la région de l'Asie du Nord-Est. De plus, le fait que l'on aura réglé la plus grande question de sécurité dans cette région grâce à la coopération et à la coordination sera un atout majeur pour faire face à de nouveaux défis en matière de sécurité.

Certains décriront peut-être les dix dernières années de la Conférence comme les «dix années perdues», des années de débats stériles et d'impasse. Je ne suis pas d'accord. Le processus d'apprentissage peut être long, mais le temps n'est jamais perdu tant que nous restons attachés à notre objectif commun consistant à établir la paix et la sécurité par le biais du désarmement. Des efforts sincères faits pour négocier, sur la base de la confiance mutuelle, seront toujours payants à long terme. Il est bon de rappeler que le Secrétaire général de l'ONU M. Ban Ki-moon, a dit à la Conférence que celle-ci possède à la fois la gamme de compétences et les connaissances approfondies nécessaires pour répondre aux préoccupations touchant le désarmement.

Enfin, je voudrais citer ces mots de sagesse selon lesquels «La paix ne viendra pas du choc des armes, mais de la justice vécue et faite par des nations désarmées face aux inégalités». La volonté politique de vivre et de faire régner la justice commence ici et maintenant, dans cette salle et dans le fond de nos cœurs.

Le PRÉSIDENT (parle en anglais): Je remercie le Vice-Ministre des affaires étrangères et du commerce de la République de Corée pour cet important discours et je tiens à le remercier tout particulièrement pour son appel à l'engagement de travaux de fond, à la souplesse et à l'obtention de nouveaux résultats dans cette très importante instance.

Je vais maintenant suspendre la séance pendant deux minutes afin que le Secrétaire général de la Conférence et moi-même puissions raccompagner le Vice-Ministre des affaires étrangères et du commerce de la République de Corée.

La séance est suspendue à 15 h 55; elle est reprise à 16 heures.

Le PRÉSIDENT (parle en anglais): Nous reprenons la 1059^e séance plénière de la Conférence.

La Conférence va maintenant poursuivre son débat général. Je donne la parole au représentant du Maroc, l'Ambassadeur Mohammed Loulichki.

M. LOULICHKI (Maroc) (parle en espagnol): Monsieur le Président, je suis très heureux de féliciter l'Ambassadeur d'un pays voisin et ami qui a conclu un accord spécial de partenariat avec le Maroc. Puisque je prends la parole pour la première fois sous votre présidence, permettez-moi de vous féliciter et de vous assurer de l'appui de ma délégation.

(L'orateur poursuit en français)

Le Royaume du Maroc a toujours appuyé l'ouverture de la Conférence du désarmement sur son univers international et sa réadaptation aux complexités d'un monde de plus en plus globalisé, même dans ses besoins et impératifs sécuritaires. C'est dans le contexte de cette prise en considération des réalités gravement préoccupantes de la conjoncture actuelle que s'inscrit ma déclaration d'aujourd'hui, que je consacrerai au Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques, pour lequel mon pays assume depuis juin 2006 la présidence de la Conférence des États parties, illustrant ainsi l'engagement constant du Maroc en faveur du désarmement et de la non-prolifération conformément aux choix stratégiques arrêtés sous l'autorité de S. M. le Roi Mohammed VI.

Le Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques est le premier instrument multilatéral de lutte contre la prolifération des missiles balistiques. Cet instrument comporte un engagement général d'exercer de la retenue en matière de conception, d'essai et de déploiement des missiles balistiques, y compris en réduisant les stocks nationaux, et de ne pas contribuer à la prolifération. Le Code énonce en outre un engagement politique fort, visant à mettre en place et à respecter des mesures de transparence sous forme d'une déclaration annuelle sur les programmes balistiques et spatiaux, et de prénotification des tirs de missiles et de lanceurs spatiaux.

Enfin, tout en y affirmant que les programmes spatiaux ne doivent pas servir à dissimuler des programmes balistiques, on y reconnaît aussi que les États ne doivent pas être privés de l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques.

Le Code a donc l'avantage de poser des règles de conduite souples et non prescriptives sur une question de première importance dans la conjoncture internationale actuelle.

L'engagement pris par les États parties au Code de ratifier le Traité de 1967 sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique y compris la Lune et les autres corps célestes, la Convention de 1972 sur la responsabilité internationale pour les dommages causés par les objets spatiaux, et la Convention de 1974 sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique ou d'y adhérer ou de s'y conformer de toute autre manière contribue également aux efforts de la communauté internationale visant à prévenir une course aux armements dans l'espace.

En tant que Président en exercice de la Conférence des États parties au Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques, mon pays a entrepris de nombreuses consultations aussi bien avec les États parties qu'avec les États non parties, tant à Genève qu'à New York, Vienne ou Washington. La prochaine présentation de ce code est prévue du 25 au 27 avril 2007 à Rabat, à l'occasion d'un atelier international sur l'utilisation de la technologie spatiale pour le développement durable, conjointement organisé par le Bureau des affaires spatiales de l'ONU, l'Agence spatiale européenne et le Centre royal marocain de télédétection spatiale.

Le PRÉSIDENT (parle en espagnol): Je vous remercie vivement, Monsieur l'Ambassadeur Mohammed Loulichki. Je vous suis très reconnaissant pour vos mots importants et je voudrais, également dans un esprit d'amitié et de franchise, vous féliciter de votre excellente maîtrise de la langue espagnole, qui témoigne de la grande amitié que vous portez à mon pays et à tous les pays hispanophones.

Je voudrais maintenant poursuivre avec la liste des orateurs en donnant la parole à la représentante du Pakistan, M^{me} Tehmina Janjua, qui va prendre la parole au nom des membres du Groupe des 21.

M^{me} JANJUA (Pakistan) (parle en anglais): J'ai l'honneur de faire la déclaration suivante sur le désarmement nucléaire au nom des membres du Groupe des 21 (Afrique du Sud, Algérie, Bangladesh, Brésil, Cameroun, Chili, Colombie, Cuba, Égypte, Équateur, Éthiopie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Kenya, Malaisie, Maroc, Mexique, Mongolie, Myanmar, Nigéria, Pakistan, République arabe syrienne, République démocratique du Congo, République populaire démocratique de Corée, Sénégal, Sri Lanka, Tunisie, Venezuela, Viet Nam et Zimbabwe) et des États qui ont le statut d'observateur auprès du Groupe des 21 (Brunéi Darussalam, Costa Rica, Ghana, Guatemala, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Koweït, Madagascar, Oman, Philippines, Singapour, Thaïlande et Uruguay).

Tout d'abord, permettez-moi, en tant que coordonnateur du Groupe des 21, de dire combien le Groupe apprécie l'excellent travail que vous-même et les cinq autres Présidents de 2007 avez réalisé jusqu'ici. Nous tenons aussi à vous assurer, vous et les cinq autres Présidents de 2007, de notre appui et de notre coopération dans les efforts que vous ferez pour amener la Conférence du désarmement à reprendre ses travaux de fond.

Le Groupe considère que la persistance des armes nucléaires menace gravement l'humanité. Nous pensons qu'il est maintenant plus urgent que jamais pour la communauté internationale de lutter pour la paix et la sécurité internationales, de redoubler d'efforts et d'être à la hauteur des engagements que nous avons pris de réaliser l'objectif consistant à créer un monde exempt d'armes nucléaires. Nous souhaitons rappeler la nécessité d'éviter tout acte susceptible de conduire à une nouvelle course aux armements, notamment la mise au point d'armes nucléaires, la fabrication de nouveaux types d'armes nucléaires ou la modernisation de celles qui existent déjà et de leurs vecteurs.

Le Groupe est conscient du fait qu'il est véritablement nécessaire de diminuer le rôle des armes nucléaires dans les doctrines stratégiques et les politiques de sécurité pour réduire le plus possible le risque que ces armes soient un jour utilisées et pour faciliter leur élimination totale.

Le Groupe considère donc que la réalisation de progrès en matière de désarmement nucléaire est essentielle pour renforcer la paix et la sécurité internationales. Il appelle à une relance des efforts pour sortir de l'impasse dans laquelle sont actuellement les travaux visant à réaliser le désarmement nucléaire.

Nous souhaitons rappeler l'avis consultatif du 8 juillet 1996 par lequel la Cour internationale de justice a déclaré à l'unanimité qu'«il existe une obligation de poursuivre de bonne foi et de mener à terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire dans tous ses aspects sous un contrôle international strict et efficace».

(M^{me} Janjua, Pakistan)

Le Groupe souligne que les principes fondamentaux de transparence, de vérification et d'irréversibilité doivent être appliqués à toutes les mesures de désarmement nucléaire.

Le Groupe considère que, tant qu'il y aura des armes nucléaires, il restera une possibilité de prolifération. Nous réaffirmons que le désarmement nucléaire et la non-prolifération nucléaire sont liés quant au fond et complémentaires. Il est donc véritablement nécessaire de parvenir à un désarmement nucléaire complet et irréversible ainsi que de prévenir et arrêter la prolifération nucléaire dans tous ses aspects.

Le Groupe souligne que le désarmement nucléaire reste la priorité absolue pour la Conférence du désarmement. Il rappelle que des propositions spécifiques à cet égard, y compris celles du Groupe des 21, publiées sous les cotes CD/1570 et CD/1571, ont été formulées par le passé.

Le Groupe est profondément préoccupé par le fait que la Conférence du désarmement, unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement, n'a pas réussi à arrêter un programme de travail et à engager des négociations sur le désarmement nucléaire.

Le Groupe fait observer que, par le passé, diverses propositions ont été présentées par les membres de la Conférence, à titre individuel ou collectif, notamment la proposition des cinq Ambassadeurs publiée sous la cote CD/1693/Rev.1, en vue de parvenir à un accord sur un programme de travail de la Conférence équilibré et complet reflétant les priorités de la communauté internationale.

Les initiatives prises par les six Présidents de la Conférence en 2006 et 2007 visent à sortir la Conférence de l'impasse dans laquelle elle est depuis dix ans et à commencer des négociations sur les questions à régler. Le Groupe réaffirme qu'il est prêt à faire preuve de souplesse et d'un esprit constructif dans le cadre de toute initiative visant à parvenir à un accord sur un programme de travail.

Le Groupe reste préoccupé par le manque de progrès sur les points suivants: a) les décisions et résolutions pertinentes de la Conférence d'examen et de prorogation du TNP de 1995; b) l'engagement sans équivoque pris par les États dotés d'armes nucléaires lors de la Conférence d'examen du TNP de 2000 d'éliminer totalement leurs arsenaux nucléaires pour parvenir au désarmement nucléaire; c) les 13 mesures concrètes énoncées dans le document final de la Conférence d'examen du TNP de 2000. Tout en faisant part de sa vive déception à la suite de l'échec de la Conférence d'examen du TNP de 2005, le Groupe formule l'espoir que la première session du Comité préparatoire qui se tiendra en 2007 facilitera la réussite de la conférence d'examen de 2010 de cet instrument.

Nous demandons à tous les États parties aux traités visant à éliminer ou prévenir la prolifération des armes nucléaires dans tous ses aspects de s'acquitter de leurs engagements respectifs concernant le désarmement et la non-prolifération nucléaires de manière à renforcer ces traités et à promouvoir la stabilité internationale.

Le PRÉSIDENT (parle en anglais): Je remercie la représentante du Pakistan, M^{me} Janjua, qui vient de donner lecture d'une déclaration au nom des membres du Groupe des 21, pour les mots aimables qu'elle a adressés à la présidence et à la Conférence.

Avant de lever la séance, je voudrais vous présenter un calendrier des réunions pour le reste de la semaine. Comme vous le savez, hier, le coordonnateur pour le point 4, l'Ambassadeur du Brésil, M. da Rocha Paranhos, a achevé sa deuxième série de séances informelles et la séance plénière informelle d'aujourd'hui a donc été annulée. En outre, le coordonnateur pour le point 5, l'Ambassadeur de la Bulgarie, M. Petko Draganov, a décidé de ne tenir qu'une séance plénière informelle le vendredi 16 mars. Par ailleurs, comme le Sous-Secrétaire aux droits de l'homme et aux affaires multilatérales du Mexique a décidé de faire sa déclaration devant la Conférence le vendredi matin, la séance plénière de jeudi a été annulée. Par la suite, la Conférence se réunira seulement le vendredi matin et je voudrais vous encourager tous, comme nous avons réussi à concentrer toutes les activités ce vendredi matin, à venir très nombreux à la Conférence.

Le programme pour vendredi matin est donc le suivant. À 10 heures, l'Ambassadeur Draganov ouvrira une séance plénière informelle sur le point 5 de l'ordre du jour. Cette séance sera levée à 11 h 25. Ensuite, à 11 h 30, je convoquerai la 1060^e séance plénière, au cours de laquelle le Sous-Secrétaire aux droits de l'homme et aux affaires multilatérales du Mexique, M. Juan Manuel Gómez Robledo, prendra la parole. Enfin, à 12 heures, la Conférence entendra la déclaration de M. Miguel Angel Moratinos, Ministre espagnol des affaires étrangères et de la coopération.

Comme la séance de vendredi matin sera la dernière séance plénière du débat de haut niveau, je tiens à appeler toutes les délégations à y participer.

La séance est levée à 16 h 15.
